



VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 mai 2009

Date d'affichage
15 mai 2009

Objet de la délibération
*Direction générale des services -
Modification des statuts du
SIVOM.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PCNT

Séance du jeudi 28 mai 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalèle, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BORELLI Huguette donne procuration à BOTA Yasmine,
CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore.

Absents :
Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales,
Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire expose :

CONSIDERANT la modification du siège de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau hébergement le SIVOM du canton de Solliès-Pont,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte de cette modification au niveau des statuts du SIVOM du canton de Solliès-Pont afin de régulariser cette localisation,

Monsieur le maire propose de modifier l'article 4 des statuts du SIVOM du canton de Solliès-Pont afin de préciser cette nouvelle adresse du siège,

Le conseil municipal

Ouï l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

Décide à main levée et à l'unanimité des membres présents,

- **D'APPROUVER** l'exposé de monsieur le maire,
- **D'ACCEPTER** la modification des statuts suivante :
« Article 4 – SIEGE : le siège social du syndicat est fixé au 1193, avenue des Sénès – 83210 Solliès-Pont »,
- **DIT** que le reste des statuts demeure inchangé.

La présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON.
Maire de Solliès-Pont.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

04 JUIN 2009

